

COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux et vingt-cinq octobre,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 18 octobre 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-François FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Jean-Pierre SERRIE, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Vanessa ALBERICH, Monique MORELL, Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie DARNER ; M. CUGULLERE Michel ; M. DE VOLONTAT Philippe ;

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : 2022-04-11 : Mesures pour un Plan d'action communal de sobriété énergétique

Considérant que dans un contexte inédit, la nécessité de la sobriété énergétique et de la transition écologique s'impose. C'est une question de responsabilité, face au risque de pénurie, un effort national de sobriété à toutes les échelles doit se mettre en place ;

Considérant l'explosion des coûts de l'énergie va impacter significativement le budget 2023 de la commune, avec un risque d'empêcher certains investissements et de réduire certaines actions ou manifestations communales ;

Considérant qu'afin de parvenir à une réduction conséquente de la consommation d'énergie, un plan d'actions est engagé sur la commune dont les mesures concernent les services municipaux et les utilisateurs :

Considérant le plan de sobriété énergétique de la commune suivant dont le détail a été présenté :

» Chauffage / Climatisation

Axe 1 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics

ACTION 1 : Systématisation de l'installation et de l'utilisation de programmeurs horaires, si possible, à commande centralisée pour le chauffage

ACTIONS 2 : Sensibilisation des utilisateurs au changement des pratiques et au respect des consignes d'utilisation des locaux

ACTION 3 : Installation ou rénovation (Mairie – SEJ) de détecteurs de mouvements pour l'éclairage des parties communes des bâtiments communaux

» Éclairage

Axe 2 : Réduire la consommation liée à l'éclairage public

ACTION 4 : Réduction de l'éclairage public classique (« candélabres »)

ACTION 5 : Réduction des éclairages esthétiques et d'information du quotidien

ACTION 6 : Réduction des éclairages de Noël

ACTION 7 : Remplacement des ampoules par des leds sur les bâtiments communaux

» Numérique et éco-responsabilité au bureau et dans ses activités

Axe 3 : Adopter des gestes et comportements favorables à l'économie d'énergie

ACTION 8 : Réduire la consommation des appareils électriques

ACTION 9 : Réduire la consommation d'énergie liée à la mobilité véhiculée

» Rénovation énergétique

Axe 5 : Développer des actions de fond pour réduire la dépense énergétique des Bâtiments et de l'éclairage public

ACTION 10 : Démarrage d'un plan de rénovation énergétique des Bâtiments énergivores communaux

ACTION 11 : Engagement dans un Plan « Lumière » pluriannuel de rénovation de l'éclairage public

» Axes Transversaux

Communiquer auprès des utilisateurs et de la population

Désigner un référent pour l'accompagnement du plan et des usagers pour chaque bâtiment communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** le Plan d'action communal de sobriété énergétique ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 25 octobre 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA